



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 17 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé procuration à M. Jacques PISTER, Mme Annie FARRUDJA excusée donne pouvoir M. Noël Marquis, M. François GENAY excusé pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Thierry MERCIER excusé pouvoir à Philippe DANIEL,

Etai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. René ACREMENT excusé remplacé par M. Éric TAVERNE, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN,

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE.

2019-049 : MOBILITE :

PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU SCHEMA D'ACCESSIBILITE DES ARRETS DE CARS - COMMUNE DE MAGNIERES

Convention en annexe

La commune de Magnières représente un arrêt prioritaire des lignes routières TER Lunéville – Rambervillers – Bruyères et Fluo Grand Est (anciennement marque TED).

L'arrêt actuel, n'étant pas aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur, la Région Grand Est et la Commune de Magnières ont partagé la nécessité de lancer, à court terme, un projet d'aménagement d'un point d'arrêt routier rue de l'Eglise, permettant la desserte de la mairie, de l'école et de la maison des services sur un périmètre foncier appartenant à la Commune de Magnières.

Ce projet est concomitant à la mise en accessibilité et à la sécurisation des accès à la mairie et à l'école.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE) voté par la Région Grand Est lors de la séance plénière d'avril 2017.

Avec la prise de compétence par le PETR du Pays du Lunévillois, la Région a sollicité l'AOM afin de participer financièrement à même hauteur comme le prévoit les conventions du dispositif.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière avec la commune de Magnières pour un montant de 7 500,00 €.

Il est précisé qu'à la suite de l'harmonisation par la Région Grand Est des dispositifs pour ce type de travaux un schéma d'accessibilité est en cours de discussion, ainsi que les règles d'accompagnement possible.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et la commune de Magnières,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif Mobilité / Transport 2019

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

